

Procès verbal de la séance du Conseil général de la Côte aux Fées du 24 mars 2014 à la Maison de commune

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal du 19 décembre 2013
3. Demande de crédit pour la réfection de la toiture du hangar TP (anciennes caves)
4. Demande de crédit pour le réaménagement du chemin de la STEP
5. Discussion relative à la nomination du futur bureau du Conseil général
6. Divers

Le président du Conseil général M. Christian Lambelet ouvre sa dernière séance à 20h15 avec les salutations d'usage.

1) Appel

Présents : 9

Excusé : M. Ludovic Pétremand

Absente : Mme Laure Schlichtig

2) Procès verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2013

Le PV est accepté à l'unanimité.

3) Demande de crédit de fr. 31'000.- pour la réfection de la toiture du hangar TP (anciennes caves)

C. Lambelet nous informe que la commission financière n'a pas de remarques particulières.

L. Piaget nous explique que si le crédit est accepté, le Conseil communal enverra la demande du permis de construire dès demain, ce qui permettra de gagner environ 40 jours tout en attendant la fin du délai référendaire avant de lancer les travaux.

C. Lambelet constate qu'il n'y a pas d'autres questions.

Lecture de l'arrêté par L. Piaget.

C. Lambelet soumet l'objet au vote.

6 oui / 0 non / 2 abstentions. Cet objet est accepté à la majorité.

4) Demande de crédit de fr. 167'000.- pour le réaménagement du chemin de la STEP

C. Lambelet nous informe que la commission financière accepte cette demande de crédit à l'unanimité.

Il demande si ce crédit est absolument nécessaire ou si il n'y a pas des travaux plus urgents ailleurs.

L. Piaget nous répond qu'il avait été voté un crédit de Fr. 200'000.- pour la réfection des routes et qu'il reste fr. 90'000.- actuellement pour les autres travaux. Si la votation passe, le Conseil communal

fera la demande du permis de construire dès demain afin de gagner du temps, tout en attendant la fin du délai référendaire avant le début des travaux.

S. Evard demande si les travaux se feront en même temps que ceux du SAF ?

L. Piaget nous répond qu'en principe oui, le Conseil communal est en contact avec le SAF.

C. Lambelet constate qu'il n'y a pas d'autres questions.

L. Piaget lit l'arrêté y relatif.

C. Lambelet soumet l'objet au vote.

8 oui / 0 non / 0 abstention. Crédit accepté à l'unanimité.

5) Discussion relative à la nomination du futur bureau du Conseil Général

L. Piaget nous rend attentif au fait que le Conseil général devra élire son bureau à la prochaine séance.

C. Lambelet relève que si nous voulons être corrects, il serait mieux que la conseillère générale remplaçante soit présente pour parler de ce nouveau bureau.

S. Evard soulève le fait qu'il serait bon que le Conseil général se retrouve une fois avant la prochaine séance pour essayer de trouver des ententes pour élire le bureau et les membres des commissions.

L. Piaget nous informe que la prochaine séance se tiendra le 12 mai. Décision est prise d'avoir une séance informelle à 19h30, puis l'assemblée du Conseil général à 20h15. Nous serons convoqués par le bureau communal.

6) Divers

Saleuse : P. Juvet demande des nouvelles de la saleuse ?

L. Piaget nous répond que la saleuse est là. Comme la commission financière l'a proposé, elle ne sera pas posée sur le véhicule Toyota, en fin de vie, et un crédit pour un nouveau véhicule sera demandé à la séance de mai. Si cette proposition est acceptée, on mettra certainement des plaques interchangeable pour « finir » le Toyota.

Marquages : P. Debiève nous demande si le marquage au sol est prévu ?

L. Piaget nous informe que c'est prévu pour ce printemps.

L. Piaget remercie C. Lambelet pour les 22 ans qu'il a passés au Conseil général dont 14 comme président. Il fait un petit discours de circonstance, nous rappelant que M. Lambelet a mené le Conseil général avec une main de maître. Le Conseil communal remet un petit présent à C. Lambelet en remerciement pour son dévouement pour la cause publique.

C. Lambelet remercie chacun et apprécie beaucoup le geste. Il fait un discours pleins d'émotions pour son départ avec pour thème principal l'équilibre stable et instable. Il a une pensée pour Yvan Perrin pour qu'il retrouve son équilibre personnel.

La parole n'étant plus demandée, le président Ch. Lambelet lève la séance à 21h15.

Une agape est ensuite servie à la salle 1 en l'honneur de Christian Lambelet.

Le secrétaire :

Fabien Pétremand